

Règlements officiels du concours de la rentrée

- En route vers les tatamis ! - Judo Beauce

1. Admissibilité

Le concours est ouvert exclusivement aux résidents de la province de Québec, âgés de 18 ans et plus (ou aux parents/tuteurs légaux participant pour leur enfant). Les administrateurs et employés de Judo Beauce ne sont pas admissibles.

2. Période du concours

Le concours débute le **12 août 2026 à 19 h 00** (HNE) et se termine le **26 août 2026 à 19 h 00** (HNE).

3. Mode de participation

Aucun achat requis. Pour participer, l'utilisateur doit répondre à la question posée dans les commentaires de la publication officielle du concours avant la date limite. Nous invitons les participants à suivre notre page Judo Beauce pour ne pas manquer le dévoilement du gagnant. Une seule participation par personne physique est acceptée (les commentaires sur Facebook et Instagram seront fusionnés avant le tirage).

4. Description du prix

Le prix à gagner consiste en une (1) inscription gratuite pour une session complète de judo chez Judo Beauce (selon les groupes de chaque emplacement), un (1) judogi Juvo de Matsuru (uniforme officiel) neuf ainsi qu'une (1) affiliation annuelle (Judo Canada et Judo Québec) d'une valeur totale approximative de **450 \$**. Le prix n'est pas monnayable, non transférable et non échangeable.

5. Tirage au sort et attribution

Le gagnant sera sélectionné au hasard à l'aide d'un outil de tirage électronique indépendant (Comment Picker) le **26 août à 20 h 00**. Le nom du gagnant sera annoncé publiquement sur les pages Facebook et Instagram de Judo Beauce. Le gagnant devra se manifester par message privé dans un délai de 7 jours pour réclamer son prix, à défaut de quoi un nouveau tirage sera effectué.

6. Décharge de responsabilité Meta (Facebook)

Ce concours n'est pas géré, parrainé, endossé ou associé d'aucune façon par Meta, Facebook ou Instagram. En participant, les utilisateurs libèrent entièrement Meta de toute responsabilité.